

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2018
DELIBERATION N° 58

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Le Maire

L'an deux mil dix-huit, le treize décembre, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mmes BISAUTA, LAUQUE, MM. UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, MARTIN DOLHAGARAY, M. AGUERRE, Mme JUZAN, M. ESMIEU, Mme LANGLOIS, MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes MEYZENC, TAIEB, M. LAIGUILLON, Mme CANDILLIER ; Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET, Mme LARRE, MM. MASSONDE, PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

Absents représentés par pouvoir :

M. MILLET-BARBE par M. UGALDE (jusqu'à 18h13) ; M. SOROSTE par M. ETCHEGARAY ; M. NEYS par Mme DURRUTY ; Mme CASTEL par M. AGUERRE (jusqu'à 21h54) ; M. AGUERRE par Mme BISAUTA (à partir de 21h54) ; Mme LANGLOIS par M. POCQ (à partir de 20h35) ; M. SALDUCCI par M. LAIGUILLON (jusqu'à 18h01) ; Mme BRAU-BOIRIE par Mme LAUQUE ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE par M. ESMIEU ; Mme TAIEB par M. MASSONDE (à partir de 19h30) ; M. LAIGUILLON par M. SALDUCCI (à partir de 23h02) ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET (jusqu'à 18h34) ; M. DAUBISSE par Mme MEYZENC ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO (jusqu'à 23h42).

Absentes :

Mme CASTEL (à partir de 21h54 pour le vote des délibérations 43 à 76) ; Mme PICARD-FELICES (à partir de 23h42 pour le vote des délibérations 66 à 76).

Secrétaire :

M. BOUTONNET

Entendu le rapport de Mme Lauqué,

OBJET : FONCIER - Avenant à la convention de mise à disposition avec l'EPFL Pays Basque pour les locaux situés 16, 17 quai de Lesseps et avenant à la convention d'occupation afférente avec le CCAS pour la banque alimentaire – Prolongation des occupations.

Dans le cadre du projet d'aménagement du pôle multimodal du quartier de la gare, l'EPFL Pays Basque a acquis de la ville de Bayonne et pour le compte de l'Agglomération côte basque-Adour (ACBA), la propriété de l'immeuble situé 16, 17 quai de Lesseps.

Dans l'attente de la réalisation de cette opération, et à la demande de la ville de Bayonne, l'EPFL Pays Basque, par convention en date du 28 avril 2011, a mis à disposition

gracieusement au profit de la commune, les locaux situés au rez-de-chaussée de cet immeuble.

Ces locaux ont donc été affectés, pour une partie à usage de stockage pour les besoins des services municipaux, et pour l'autre partie, aux activités de la banque alimentaire du CCAS.

Il est ici précisé que la commune de Bayonne consent donc à son tour un contrat de mise à disposition au bénéfice du CCAS qui permet à ce dernier d'organiser le dispositif de redistribution des denrées alimentaires. Sa durée est calée sur celle de la convention liant la commune au propriétaire des biens.

Compte tenu de l'arrivée à échéance des deux conventions de mises à disposition liées ci-dessus visées, il convient de les prolonger une nouvelle fois par un avenant n° 6 aux mêmes clauses et conditions que le contrat initial, à savoir :

- superficie totale d'environ 754 m², dont 183 m² mis à disposition au bénéfice du CCAS,
- affectation exclusive à usage d'entrepôt,
- occupation de nature précaire et révocable d'une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction, et ne pouvant se proroger au-delà du terme du portage foncier assuré par l'EPFL,
- occupation avec prise en charge par chaque bénéficiaire des frais relatifs à l'occupation (fluides, entretien, impôts locaux, assurances).

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver les termes de ces deux avenants dans les conditions ci-dessus énoncées et sur la base des projets joints en annexe, et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne